

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 6 mars 2020 dans les locaux de l'EPF NORMANDIE, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** les articles 202, 210 et 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 73,9 ETP et 72,7 ETPT
- 69 616 437,93 € d'autorisations d'engagement
- 67 749 886,36 € de crédits de paiement
- 58 002 583,55 € de recettes
- - 9 747 302,81 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- -9 023 345,13 € de variation de trésorerie
- - 5 309 390,86 € de résultat patrimonial
- 4 652 373,17 € d'insuffisance d'autofinancement
- -2 002 754,31 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'effectuer une reprise sur les réserves du montant du résultat net comptable déficitaire enregistré à hauteur de -5 309 390,86 €.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

06 MARS 2020

S. LECORNU

l'Adjoint au Secrétaire  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet,

G. GAL

Dominique LEPETIT